

# Famille recomposées : quelle place pour chacun ?

**Sylvie Cadolle**

*Docteur en sociologie de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et maître de conférences à Créteil (IUFM)-Paris 12.*

La spécificité de la famille recomposée, c'est qu'elle hérite de tout un passé qui la rend plus complexe en fonction de l'hétérogénéité des filiations des enfants qu'elle accueille. On a parlé à leur sujet d'une « institutionnalisation incomplète » du fait de l'absence de normes sociales claires : sans solutions préétablies, ces familles doivent résoudre seules leurs difficultés. Le rôle du beau-parent est particulièrement délicat : on lui demande souvent de traiter son bel-enfant comme s'il était le sien, et pourtant il ne doit pas usurper la place du parent absent. Mais en fait, les familles recomposées constituent un analyseur privilégié des mutations de la famille contemporaine.

## Les incertitudes des normes

Pour les candidats à la recomposition, les rôles ne sont pas définis à l'avance, à chacun de les inventer, d'où un risque accru de conflits. Rien ne va de soi dans ces familles. Dès l'emménagement, la mise en commun du logement et des meubles pose des problèmes que ne connaissent pas les couples pour lesquels la venue des enfants est à venir. Quels enfants auront leur chambre ? Et dans le nouveau couple, comment les dépenses vont-elles être réparties ?

En ce qui concerne la responsabilité financière des enfants du divorce, les normes sociales sont floues et contradictoires. En droit français, il n'y a pas d'obligation alimentaire entre le beau-parent et l'enfant. Pourtant, le parent « extérieur » peut demander une réduction de sa contribution, dans la mesure où le parent gardien s'est remarié avec quelqu'un qui peut participer à l'entretien de l'enfant. C'est aussi le cas si, recomposant lui-même, ce parent vit avec une mère ayant des enfants à charge. Implicitement, c'est donc reconnaître que le beau-parent participe à leur entretien. Mais la recomposition familiale ne produit aucun droit ni devoir entre beau-parent et bel-enfant, sauf établissement d'un lien de filiation par reconnaissance ou adoption simple de la part du beau-parent. Dans notre enquête, la question de l'argent cristallisait bien des tensions.

La langue française n'a pas de noms pour désigner les relations spécifiques à la recomposition familiale. Alors que l'anglais distingue *stepfather* de *father-in-law*, le français confond ces deux relations par alliance. Et l'absence de termes d'adresse ne laisse le choix qu'entre un statut usurpé (père), et l'absence de statut (le prénom), qui néglige l'écart générationnel, ce qui a comme inconvénient d'introduire une « *familiarité propre à affaiblir l'autorité*<sup>1</sup> » et de « *neutraliser les tabous (de l'inceste notamment) inscrits dans la nomination* ». Et puis, « *ce qui n'est pas nommable ne peut pas être normal*<sup>2</sup> ».

La désignation des membres de la fratrie pose d'autres problèmes. Les demi-frères sont presque toujours assimilés à des frères, mais comment désigner l'enfant du conjoint du parent ? Le terme de quasi-frère, proposé par IrèneThéry, commence à être utilisé.

Dans les familles recomposées, les relations étant peu structurées par la loi et par la coutume, les acteurs n'ont pas de références claires. Les places de la parenté n'apparaissent pas clairement posées, ni l'interdit de l'inceste, d'autant plus que les représentations communes

---

<sup>1</sup> Bourdieu P. 1996, Des familles sans nom, Actes de la recherche en sciences sociales, 113, p.4.

<sup>2</sup> ibid

fondent l'interdit de l'inceste sur les dangers de la consanguinité : son fondement social dans l'exogamie<sup>3</sup> est généralement ignoré.

L'incertitude de l'opinion publique quant à la légitimité des rapports sexuels entre un beau-parent et son bel-enfant majeur manifeste à quel point nos représentations de la famille sont devenues floues.

## Quel rôle pour le beau-parent ?

A partir du moment où son rôle n'est plus, comme quand la recomposition faisait suite à un veuvage, de se substituer au parent, puisque ce dernier n'a pas disparu, quel rôle joue le beau-parent dans l'éducation de son bel-enfant, et comment ce rôle influe-t-il sur leur relation ?

Le beau-parent est-il détenteur d'une certaine autorité ressentie comme légitime sur ses beaux-enfants ?

Le milieu socio-économique influe sur la place que conserve le père après la séparation auprès de ses enfants et, par là, sur le rôle du beau-père. *Dans les milieux les moins dotés*, la remise en couple de la mère permet souvent à la famille d'échapper à la pauvreté. Les divorces y sont plus violents, le lien avec le père y est plus fragile, le versement de la pension plus aléatoire. Le fait que le beau-père assure un rôle de pourvoyeur légitime alors son autorité et contribue à ce qu'il se substitue plus ou moins au père dans les responsabilités éducatives. La recomposition sera alors vraiment familiale et le rôle du beau-parent sera un *rôle de substitution* au parent absent, proche du rôle que jouait le beau-parent dans le remariage après veuvage. *Dans les milieux plus favorisés*, où le lien au père est plus facilement préservé, le compagnon ou le mari de la mère cherchera peu à se mêler de l'éducation des enfants, la mère ne l'y encouragera guère, et pour préserver la *pérennité du couple parental* d'origine, la recomposition sera plus conjugale que familiale.

Dans tous les cas, le beau-parent est confronté à des normes et des idéaux difficilement conciliables : l'idéal de la parenté élective lui présente comme possible d'adopter son bel-enfant et d'être adopté par lui, au moins par le cœur, dans la mesure où la vie commune crée une affection partagée. Mais l'idéal de la pérennité de la parenté d'origine lui interdit de prendre la place du parent qu'il n'est pas, et le tient à une obligation de réserve vis-à-vis du bel-enfant qui garde à ses parents la première place affective et dont l'autorité est considérée comme seule légitime.

## La relation beau-parent/bel-enfant, un tableau contrasté

Contrairement à l'image triomphaliste que les médias et la littérature enfantine présentent souvent aujourd'hui des recompositions familiales, nous avons rencontré dans nos enquêtes des relations d'une grande diversité, le lien beau-parent/bel-enfant se déployant sur toute une gamme qui va du mépris à une relation d'affection vraiment filiale.

Quels que soient les sentiments de l'enfant au moment où il fait la connaissance de son beau-parent, leur relation peut évoluer. Mais il ne faut pas minimiser les difficultés de la cohabitation soudaine entre des enfants et des adultes que rien ne liait et qui ne se sont pas choisis. Certaines dimensions négatives ne sont perceptibles que si on écoute les beaux-enfants en leur garantissant l'anonymat. Dans un cas de notre enquête sur deux, le bel-enfant affirme qu'il ne chercherait pas à garder contact avec son beau-parent, en cas de décès de son parent, ou de rupture du couple. Alors que les beaux-parents avouent rarement leur jalousie vis-à-vis de leurs beaux-enfants, la ressentant comme un sentiment mal accepté socialement de la part d'un adulte, les beaux-enfants la lisent clairement dans le comportement du beau-

---

<sup>3</sup> Chercher son conjoint en dehors de la famille.

parent, dont ils troublent l'intimité amoureuse avec leur parent. Mais les beaux-enfants expriment sans détours leur propre jalousie, eux qui jouissaient de l'exclusivité de l'amour de leur parent avant l'intrusion du beau-parent. Et ils reconnaissent volontiers leur comportement agressif ou leurs efforts pour se réassurer de leur primauté dans l'amour de leur parent.

## **L'argent au cœur des relations**

L'argent constitue un thème très intéressant car les beaux-enfants nous présentent régulièrement leur beau-père comme généreux et leur belle-mère comme intéressée ou pingre. Comment comprendre cela ? La recomposition a pour effet d'améliorer nettement<sup>4</sup> le niveau de vie de vie d'une mère et de ses enfants : une pension, même versée régulièrement, ne compense pas l'appauvrissement lié à la séparation, plus sensible pour les mères gardiennes que pour les pères, étant donné l'infériorité des salaires féminins. Non seulement l'emménagement avec un beau-père amène souvent un second revenu au foyer, mais de plus il semble qu'un homme joue toujours volontiers un rôle de gagne-pain pour le foyer dans lequel il vit. L'entretien des enfants de sa femme n'apparaît pas en tant que tel dans les frais du ménage. Dans le couple uni, c'est le plus souvent la femme qui se charge des cadeaux. Si un beau-père n'offre rien de lui-même, la mère le fera participer au cadeau qu'elle achète pour ses enfants. Ainsi, alors qu'il ne doit rien légalement à ses beaux-enfants et que ceux-ci n'ont aucun droit sur ses biens, un beau-père est en général porté à la générosité à leur égard tandis qu'une belle-mère accepte difficilement le flux d'argent hors du foyer que représente la pension due par son conjoint, et qui grève le budget du ménage. Bien que le divorce et le remariage éventuel de son ex-conjointe ne change rien au devoir d'entretien dont le père doit s'acquitter vis-à-vis de ses propres enfants (qui hériteront de lui), la nécessité d'apporter sa contribution au foyer de son ex-femme et de payer à ses enfants de longues études est souvent mal acceptée. Pour dédouaner leur père, ces derniers accusent leur belle-mère. C'est elle qu'ils rendent responsable du fait que le père ne leur exprime pas son affection par son argent et ses cadeaux. L'argent symbolise pour les enfants la valeur qu'on leur attache.

## **Tensions et rivalités**

Si quelques beaux-enfants ont de l'admiration pour leur beau-parent, un nombre non négligeable d'entre eux expriment un véritable mépris à son encontre. La comparaison avec le parent ne tourne presque jamais à l'avantage du beau-parent. Dans nos entretiens, nous avons souvent rencontré l'expression de l'admiration des jeunes à l'égard de leurs parents – même à l'adolescence où les enfants sont réputés très critiques vis-à-vis d'eux. Peut-être même, au contraire, témoignent-ils confusément par là du respect qu'ils portent toujours au parent auquel le beau-parent ne pourra jamais être substitué.

Un certain nombre de beaux-enfants (1/6) ont été victimes de brimades et d'humiliations, sinon de violences de la part de leur beau-parent. Certaines remarques rapportées peuvent effectivement blesser des jeunes peu sûrs d'eux-mêmes. Mais il faut aussi noter que des contraintes éducatives banales (bien se tenir à table, faire son lit, ranger son linge sale...) sont ressenties comme des exigences cruelles et injustifiées. Les beaux-pères, qui sont presque tous gardiens<sup>5</sup>, suscitent de l'hostilité sinon de la haine quand ils veulent se faire obéir.

Particulièrement à l'adolescence, les beaux-enfants ne supportent plus qu'un beau-parent veuille exercer la moindre autorité sur eux. Et ils n'obéissent pas car ils n'ont aucune envie de

---

<sup>4</sup> Sauf bien entendu quand le beau-père est au chômage. Mais la probabilité de ne pas vivre en couple est plus grande pour un chômeur que pour une personne ayant un emploi (S. Paugam, 1993)

<sup>5</sup> Il faut rappeler que, en 1994, parmi les 13-18 ans vivant avec un seul parent d'origine, 27% vivent avec leur mère et un beau-père, et 7% avec leur père et une belle-mère (Catherine Villeneuve-Gokalp, 1999)

lui faire plaisir et qu'à leurs yeux, leur parent est le seul détenteur légitime de l'autorité, même s'il ne l'exerce guère. Plusieurs avouent d'ailleurs prendre plaisir à provoquer leur belle-mère – dont ils sont convaincus de l'hypocrisie - par leur négligence, leur désordre, leur insolence ou parfois même leur vandalisme. Les beaux-enfants reprochent aux beaux-parents de vouloir obtenir d'eux de se soumettre à leurs règles sans leur témoigner l'affection et le dévouement d'un parent.

Les beaux-parents font grief aux beaux-enfants de marcher sur les territoires de leur intimité avec un sans-gêne insupportable. Certaines situations explosives engendrent des crises d'autant plus violentes que les griefs se sont accumulés en silence pour ne pas rompre une harmonie familiale précaire à laquelle tient le parent qui a recomposé. Mais aux yeux des beaux-enfants, rien ne peut légitimer aujourd'hui certaines réactions (reproches, geste violent...) de la part de leurs beaux-parents, un avis presque toujours partagé par le parent pour lequel cela peut constituer un motif de rupture. L'issue peut être aussi bien l'échec du couple que le départ du bel-enfant – quand celui-ci approche de sa majorité, la solution d'une chambre indépendante est souvent adoptée lorsque cela est possible financièrement. Alors que les jeunes cohabitent de plus en plus longtemps avec leurs parents, ceux issus de foyers recomposés prennent bien plus précocement leur autonomie<sup>6</sup>. La sortie de l'adolescence et le départ du foyer beau-parental mettent alors un terme aux conflits.

### **Education : beau-parent, s'abstenir !**

Pour assurer à la vie familiale une réelle harmonie, une prudente abstention du beau-parent quant à tout rôle éducatif est généralement requise. Alors que le suivi du travail scolaire est actuellement l'un des devoirs qui mobilisent le plus les parents, il est significatif que la moitié des beaux-parents ne se soient pas occupés du tout du travail scolaire des jeunes que nous avons interrogés. Et parmi eux, l'ensemble des belles-mères non gardiennes. Il faut préciser d'ailleurs qu'il est exceptionnel que le père non gardien chez qui les enfants passent le week-end, s'en préoccupe. Presque toujours, la belle-mère se garde d'intervenir.

Même dans les milieux populaires, où le modèle de substitution est plus ancré du fait de l'importance déterminante du rôle économique du beau-père, il s'investit moins qu'on ne pourrait le croire dans un rôle parental. Ce qui est vrai des beaux-pères gardiens l'est encore plus des belles-mères non gardiennes. Celles-ci en restent en général au travail ménager, aux soins matériels, et parfois à la participation aux loisirs familiaux. La norme suivant laquelle le beau-parent n'a pas à se substituer au parent absent quand il n'a pas disparu semble en voie d'être intégrée par l'ensemble des acteurs de la recomposition, même dans les milieux moins favorisés. La question est de savoir si le parent non gardien, généralement le père, assure bien avec la mère la charge éducative... Imposer à l'enfant des contraintes socialisantes, les parents unis eux-mêmes semblent accorder moins d'importance qu'autrefois à cet aspect peu gratifiant du rôle parental, et il nous semble qu'il est tout à fait abandonné par beaucoup de pères non gardiens et de beaux-pères. Dans notre enquête, même le suivi scolaire n'est assuré ni par le père à une seule exception près, ni par la belle-mère au foyer non gardien. Quelques beaux-parents gardiens se sentent concernés et nous avons vu qu'ils se heurtaient le plus souvent à une grande hostilité de leur bel-enfant, puisque, surtout à partir de l'adolescence, réussir la relation avec son bel-enfant suppose un investissement faible du rôle parental.

Rares sont les beaux-parents que leurs beaux-enfants estiment avoir été vis-à-vis d'eux comme un vrai père ou une vraie mère et qui ont su assurer un rôle éducatif auprès de leur bel-enfant, tout en gagnant son affection. Il faut pour cela que la cohabitation avec le bel-enfant ait été précoce. Ainsi, un beau-parent suscite l'affection du bel-enfant si on peut lui parler

---

<sup>6</sup> Aquilino, 1991.

librement, s'il est permissif, rassurant, ne fait pas de reproches, n'interdit pas, ne s'énerve pas, « le gâte », l'appelle son enfant, le traite comme s'il était son enfant. Mais ne pas avoir à imposer de contraintes au bel-enfant signifie soit que le beau-parent est patient et tolérant, soit que le bel-enfant est « facile » et bien élevé.

### La mère : centre de gravité du réseau familial

La prédominance traditionnelle de la mère semble renforcée par les bouleversements de la famille contemporaine. A toutes les étapes de l'évolution de la famille (traditionnelle, monoparentale et recomposée), elle en incarne le centre de gravité. Dans la première famille, tous les témoignages convergent pour reconnaître que la mère s'occupe davantage des enfants que le père, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas un amour très fort entre le père et ses enfants. Avec la séparation des parents, cette prééminence s'accroît encore. Les deux parents sont le plus souvent d'accord pour laisser la garde à la mère<sup>7</sup> et les femmes recomposent moins rapidement que les hommes. Même dans des conditions matérielles difficiles, la phase monoparentale est l'occasion pour les enfants de développer encore avec leur mère une relation forte et souvent fusionnelle, dont ils gardent en général un bon souvenir. Après la recomposition, la mère garde la place centrale. Dans la majorité des cas, les hommes sont plus ou moins exclus des responsabilités éducatives : la plupart des pères voyant peu leurs enfants, ils ont davantage envie de passer de bons moments avec eux que d'exercer un contrôle ou de poser des exigences ; les beaux-pères, quant à eux, se tiennent le plus souvent à l'écart de l'éducation des enfants, que ce soit du fait de la mère qui veut éviter les conflits avec ses enfants ou parce qu'il préfère de lui-même ne pas s'en mêler.

Il semble que la mère ait une emprise affective si forte que l'ensemble des relations à l'intérieur du réseau familial a peu d'autonomie vis-à-vis d'elle :

- **Les pères** : les quelques pères de notre enquête très engagés dans leur paternité dans leur premier foyer obtiennent à l'amiable l'alternance de fait de la résidence de leur enfant. La coopération parentale dépend des conditions de la séparation. Un divorce amiable semble une condition nécessaire pour qu'il y ait pérennité du couple parental et de la responsabilité éducative du père.

- **Les beaux-pères** : la condition essentielle que posent les enfants pour accorder leur bienveillance ou leur affection au beau-père est celle du bonheur de la mère, auquel ils jugent qu'il contribue ou non. C'est de là qu'il tient sa légitimité auprès des enfants.

- **Les belles-mères** : la belle-mère est sommée de traiter ses beaux-enfants comme s'ils étaient ses enfants tout en n'usurpant jamais la place de la mère. Mais si ses relations sont tendues avec la mère, elle a bien peu de chances de conquérir l'affection de son bel-enfant. Pères et beaux-pères sont moins présents auprès des enfants et la concurrence entre eux est moins rude.

### Pluriparentalité ou nouvelle matricentralité ?

Au-delà de la souffrance inévitable créée par la séparation des parents, les liens multiples qui entourent l'enfant peuvent constituer pour lui une richesse dans cette constellation nouvelle avec les nouveaux conjoints de ses parents et leurs propres enfants et parents. Les familles recomposées pourraient être le lieu où s'invente une pluriparentalité où liens du sang et liens du cœur s'additionneraient harmonieusement. Les entretiens de nos enquêtes manifestent

---

<sup>7</sup> Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de conflit sur la résidence des enfants, demandée par chacun des parents, que dans 4 % des cas de divorces avec enfants. Dans tous les autres cas, le juge entérine l'accord des parents (Etudes et statistiques Justice, 1999).

plutôt l'importance prioritaire du lien entre les enfants et leur mère, et l'influence de ce lien sur la relation au beau-parent. Pour une belle-mère, une bonne relation avec son bel-enfant passe d'abord par une relation sereine avec la mère. L'avoir pour alliée, être cautionnée par elle, est décisif. Et ce qui, pour les enfants, légitime la place du beau-père, c'est qu'il fasse le bonheur de leur mère. Les jeunes interrogés admettent parfaitement l'idée selon laquelle il est de l'intérêt de leur mère de revivre en couple. A l'adolescence, ils expriment volontiers le souci de l'intérêt de leur parent et le soulagement à penser que quand ils partiront, elle ne sera pas seule. Dans cette perspective, ils tolèrent la présence chez eux d'un beau-père pour lequel ils n'ont pas nécessairement de sympathie ni d'admiration. D'autre part, le père séparé, même s'il exerce régulièrement son droit de visite et d'hébergement, n'est guère en mesure d'exercer des fonctions de suivi et de surveillance par intermittence, surtout à l'adolescence. Dans les rares cas où c'est le père qui a la résidence, il confie en majeure partie l'éducation des enfants à la belle-mère.

Ainsi la prédominance traditionnelle de la mère est renforcée par les bouleversements de la famille contemporaine. Dans toutes les étapes de l'évolution de la famille - nucléaire, monoparentale et recomposée -, la mère en incarne le centre de gravité. La séparation des parents comme leur mise en couple recomposé ne changent pas grand chose à la monoparentalité éducative maternelle qui caractérise la plupart des familles contemporaines.

### La question de la place du père

C'est la paternité qui souffre actuellement d'une institutionnalisation incomplète dans la mesure où les hommes doivent l'exercer aujourd'hui dans des conditions sociales inédites qui les obligent à s'affranchir des rôles de genre traditionnel. Il semble plus conforme à notre système de filiation et à notre représentation de l'intérêt des enfants que les deux parents continuent à prendre soin de leurs enfants. Nous avons vu que les mères ne délèguent guère le soin de leurs enfants au beau-père, dont la responsabilité à l'égard du bel-enfant est d'ordre générationnel, comme tout adulte en situation éducative, mais n'est pas inconditionnelle. Les cas où s'est établie une véritable *pluriparentalité* avec plus de deux adultes ayant un lien fort, positif, et éducatif avec l'enfant semblent encore rares. Les beaux-enfants résistent au modèle de la « tribu » où les parentalités s'additionnent. Le couple que recompose la mère ne compense généralement pas l'affaiblissement du lien au père consécutif à la séparation.